



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Initiales du maire
Initiales du Sec.- Trés.

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi le 1^{er} février 2010**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. La séance débute à 19 h.

Sont présents, le maire Jacques Marcoux, la conseillère Diane Rypinski Marcoux, les conseillers, Michael Cyr, Michel Daigneault, Michael Head, Jacques Hébert et Christian Rodrigue.

La séance est présidée par le maire Jacques Marcoux. La directrice générale, Liane Boisvert, est absente. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance. 24 citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2010 02 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheal Head
et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Potton Lundi, le 1^{er} février 2010

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS #1

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2010

5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

6. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1.1 Février, mois du cœur
- 6.1.2 Festival Cœur en Fête

6.2 FINANCES

- 6.2.1 Un geste pour Haïti

6.3 PERSONNEL

- 6.3.1 Formation Pompier 1 (section 2)
- 6.3.2 Formation pour le personnel : gestion du temps
- 6.3.3 Formation « Encadrer et motiver une équipe de travail »
- 6.3.4 Autorisation de dépense : mandat à Mme Danielle Melanson pour services spécialisés en gestion des ressources humaines

6.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

6.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 6.5.1 Aménagements paysagers et entretien : offres de services de Cultiv'art

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

- 6.5.2 Contrat à Cultiv'art pour la Place Manson et l'Immeuble commémoratif de la Légion
- 6.5.3 Contrat pour l'entretien des espaces verts

6.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.7 TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie
- 6.7.2 Autorisation de signature : servitude d'enfouissement de ponceaux sur les lots 439-P et 442-P
- 6.7.3 Autorisation de signature : acquisition de terrain sur le lot 461-P, appartenant à Garage J.F. Giroux inc.

6.8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.8.1 Addenda au contrat de cueillette de déchets et recyclage
- 6.8.2 Adhésion de la Ville de Stanstead et de la municipalité de Ogden à l'entente intermunicipale concernant la récupération et le conditionnement des matières recyclables

6.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.10 URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 6.10.1 Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment
- 6.10.2 PIIA-6, lot 1045-11, nouvelle construction unifamiliale
- 6.10.3 Demande d'inclusion à la zone agricole
- 6.10.4 Autorisation de dépense : recours à la firme SCU pour les services d'un urbaniste
- 6.10.5 Mandat au maire pour négocier l'acquisition de la Grange Ronde

6.11 LOISIRS ET CULTURE

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques
- 7.2 Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils
- 7.3 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 7.4 Règlement concernant les nuisances
- 7.5 Règlement sur le colportage
- 7.6 Règlement sur la marche au ralenti des moteurs des véhicules
- 7.7 Règlement de concordance # 2001-291-P (exclusion Knowlton Landing)

8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 8.1 Premier projet de règlement #2001-291-P (exclusion Knowlton Landing)

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier

10. PÉRIODE DE QUESTION #2

11. COMPTES À PAYER

- 11.1 Dépôt du rapport de la directrice générale sur les dépenses autorisées par les fonctionnaires municipaux
- 11.2 Dépôt de la liste des comptes déjà payés
- 11.3 Dépôt de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

12. VARIA

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS #1

Le maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du conseil.

Le maire répond aux questions et invite les citoyens à venir le rencontrer à l'hôtel de ville où il sera disposé à les accueillir tous les matins en semaine.

Dépôt d'une pétition concernant l'oléoduc par M. Jean-Pierre Gravel. Le maire indique que conseil va se pencher sur la question et faire un suivi à M. Gravel.

2010 02 02

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2010

**Il est proposé par Michael Cyr
et résolu**

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010 et des assemblées extraordinaires du 29 janvier 2010 soient adoptés tel que soumis.

Adopté.

5- SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

La secrétaire d'assemblée dépose un document intitulé « Suivi des procès-verbaux au 1^{er} février 2010 ». Copie du document a été remise aux membres du conseil. Les citoyens intéressés pourront en obtenir copie gratuitement à compter du lendemain au bureau municipal. Le document sera également disponible sur le site internet de la municipalité.

6- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

6.1 ADMINISTRATION

2010 02 03

6.1.1 Février, mois du cœur

ATTENDU QUE toujours l'une des premières causes de décès, les maladies cardiovasculaires emportent chaque année une personne toutes les 27 minutes au Québec;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à promouvoir, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires en adhérant au réseau québécois des Villes et Villages en santé;

**En conséquence,
il est proposé par Christian Rodrigue
et résolu**

QUE le maire invite ses concitoyens de la municipalité du Canton de Potton à se joindre à lui à tous les matins sur semaine, du lundi au vendredi, au cours du mois de février pour une marche quotidienne à compter de 7h45 à l'hôtel de ville.

Adopté.

2010 02 04

6.1.2 Festival Cœur en Fête

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est doté d'un plan de développement stratégique intitulé « *Vision Potton 2010-2013* » et s'est engagé à mettre en œuvre les actions qui y sont décrites pour viser l'atteinte des objectifs qui y sont décrits et des résultats recherchés;

ATTENDU QUE dans la foulée de nouvelles idées et initiatives visant à encourager le rapprochement des citoyens et citoyennes et faire la promotion de son cœur villageois, le conseil municipal souhaite permettre l'organisation et la tenue du premier festival « *Cœur en Fête* »;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

ATTENDU QUE cet événement est rendu possible grâce aux efforts concertés de plusieurs organismes et comités municipaux qui ont organisé des activités qui seront tenues au cours du mois de février;

**En conséquence,
il est proposé par Jacques Hébert
et résolu**

QUE la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses afférentes au festival Cœur en Fête, sur recommandation de l'agente de développement en loisirs, le tout pour un montant ne dépassant pas 3 400\$, les crédits budgétaires étant répartis comme suit :

1 400\$	comité de revitalisation du village (décoration, ambiance,...)
1 000\$	comité culturel (festival de films 1000\$) 27-28 février 2010
600\$	appui aux organismes sociocommunautaires (contribution au Fête d'hiver 600\$)
400\$	activités sportives (Fête « J'aime patiner »).

Adopté.

*Postes de dépenses :02-62101-999, 02-70292-970,
02-70292-990, 02-70190-990*

À titre d'explication, le conseiller Hébert fait référence au programme d'activités qui sera distribué à la population au cours des prochains jours. Il mentionne que le conseil veut faire de ce festival un événement annuel.

6.2 FINANCES

2010 02 05

6.2.1 Un geste pour Haïti

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite contribuer à collecter des fonds pour venir en aide aux gens d'Haïti suite au tremblement de terre de janvier;

ATTENDU QUE pour ce faire, les membres du conseil se sont personnellement engagés à verser un don à l'organisme Médecins Sans Frontières;

**En conséquence,
il est proposé par Christian Rodrigue
et résolu**

QUE des collectes de fonds au profit de l'organisme Médecins Sans Frontières soient tenues lors des événements du Festival Cœur en Fête;

ET QUE la municipalité s'engage à verser à Médecins Sans Frontières, en plus des dons recueillis, un montant au moins égal au montant total des dons récoltés au cours du mois, jusqu'à concurrence de 500\$.

Adopté.

Poste de dépense : 02-70292970

6.3 PERSONNEL

2010 02 06

6.3.1 Formation Pompier 1 (section 2)

ATTENDU QUE certains pompiers du service de protection contre les incendies de la municipalité doivent compléter leur formation au cours de l'année 2010 conformément à la loi;

**En conséquence,
il est proposé par Christian Rodrigue
et résolu**

D'autoriser le paiement de la formation Pompier 1 (section 2) de l'École nationale des pompiers d'une durée de 85 heures pour 4 candidats au coût de 4 413\$ pour le groupe.

Adopté.

Poste de dépense : 02-22000-454

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

2010 02 07

6.3.2 Formation pour le personnel : gestion du temps

ATTENDU QUE la compagnie Formations Qualitemps offre à la municipalité de tenir une formation en entreprise en matière de gestion du temps pour le personnel administratif de la municipalité;

**En conséquence,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

D'autoriser la tenue de la formation « La gestion du temps et des priorités » à l'hôtel de ville le 10 mars 2010 et le paiement d'une somme forfaitaire de 2 263\$ plus les taxes applicables, plus les frais pour le matériel didactique vous au montant de 20 \$ par participant.

Adopté.

Poste de dépense : 02-13000-454

2010 02 08

6.3.3 Formation « Encadrer et motiver une équipe de travail »

**Il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

D'autoriser la directrice générale, Liane Boisvert, Marie-Claude Lamy, Ronney Korman et Claudette L.-Laplume à participer à la formation « Encadrer et motiver une équipe de travail » dispensée à Sherbrooke le 16 mars 2010, et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 805\$, taxes en sus, plus les frais de déplacement afférents.

Adopté.

Poste de dépense : 02-16001-454

2010 02 09

6.3.4 Autorisation de dépense : mandat à Mme Danielle Melanson pour services spécialisé en gestion des ressources humaines

ATTENDU QUE le conseil convient qu'il peut être nécessaire d'embaucher de nouvelles ressources et de revoir la distribution des tâches du personnel municipal pour permettre la réalisation de ses projets et objectifs;

ATTENDU QUE le conseil convient aussi de la nécessité de revoir la politique salariale de la municipalité et d'apporter certains ajustements en vue d'accomplir également au cours de l'année, l'exercice d'équité salariale;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la directrice générale puisse s'appuyer sur une ressource spécialisée en gestion des ressources humaines pour optimiser la démarche à entreprendre;

**il est proposé par Michael Cyr
et résolu**

DE mandater Mme Danielle Melanson, psychologue industrielle, pour assister la directrice générale dans le processus de redéfinition des tâches, d'embauche des nouvelles ressources et de révision de la politique et de la grille salariale;

ET D'autoriser le paiement de ses honoraires professionnels, le tout pour un montant ne dépassant pas 5 000\$.

Adopté.

Postes de dépense : 02-16000-416

6.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

6.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

2010 02 10

6.5.1 Aménagements paysagers et entretien : offres de services de Cultiv'art

ATTENDU QUE la firme Cultiv'Art a présenté une offre de services pour l'entretien paysager des fleurs, arbustes et arbres sur les sites municipaux;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

ATTENDU QUE les offres de services répondent spécifiquement aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail réalisé par cette entreprise depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Head
et résolu

QUE le conseil autorise la firme Cultiv'Art à procéder aux travaux d'entretien et d'horticulture conformément à l'offre de services présentée pour un montant de 6 925\$, taxes en sus;

ET QUE les achats de fleurs, végétaux et autres fournitures soient effectués prioritairement dans la municipalité.

Adopté.

Postes de dépense : 02-70150-521

2010 02 11

6.5.2 Contrat à Cultiv'art pour la Place Manson et l'Immeuble commémoratif de la Légion

ATTENDU QUE Cultiv'art a soumis une offre de services pour l'entretien des espaces verts de la municipalité;

ATTENDU QUE Cultiv'art a fait l'entretien de certains espaces verts en 2009;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié l'offre présentée ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Michael Head
et résolu

QUE le conseil municipal accorde à Cultiv'art le contrat pour l'entretien de la pelouse du Parc de la Place Manson pour un montant de 800\$, taxes en sus, l'entretien de la pelouse du terrain de l'immeuble Commémoratif de la Légion, pour un montant de 110\$, taxes en sus et l'observation, suivi, coordination et recommandation d'interventions pour un montant de 300\$, taxes en sus, le tout totalisant un montant de 1 210\$, taxes en sus.

QUE le suivi et les recommandations soient acheminés à M. Ronney Korman qui assurera le suivi auprès des préposés municipaux ;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les paiements du contrat à échéance.

Adopté.

Postes de dépense : 02-70150-521

2010 02 12

6.5.3 Contrat pour l'entretien des espaces verts

ATTENDU QUE Terrain Décoratif a soumis une offre de services pour l'entretien des espaces verts de la municipalité ;

ATTENDU QUE Terrain Décoratif fait l'entretien de certains espaces verts depuis un bon nombre d'années ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié l'offre présentée;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Micheal Cyr
et résolu

QUE le conseil municipal accorde à Terrain Décoratif enr. Un contrat pour l'entretien du terrain de soccer (Plan I) pour un montant de 6 511\$, taxes en sus, le désherbage autour des étangs d'épuration du village pour un montant de 1 780\$, taxes en sus et le désherbage autour des étangs aérés d'Owl's Head pour un montant de 1 460\$, taxes en sus, le tout totalisant un

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

montant de 9 751\$, taxes en sus ;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les paiements du contrat à échéance.

Adopté.

Poste de dépense : 02-70150-521

6.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.7 TRANSPORTS

6.7.1. Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

2010 02 13

6.7.2. Autorisation de signature : servitude d'enfouissement de ponceaux sur les lots 439-P et 442-P

ATTENDU QUE la municipalité s'est entendue avec les propriétaires des lots 439-P et 442-P afin qu'ils l'autorisent à enfouir des ponceaux visant à permettre le drainage de la rue Joseph-Blanchet, dans le cadre du projet de réfection de la rue;

ATTENDU QU'une servitude d'enfouissement de ponceaux doit être signée pour régulariser le dossier;

ATTENDU QUE la notaire mandatée est prête à procéder et qu'il ne reste qu'à mandater le maire et la directrice générale pour les autoriser à signer les documents afférents;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE le conseil autorise le maire Jacques Marcoux et la directrice générale, Liane Boisvert, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents et actes reliés à cette transaction.

Adopté.

2010 02 14

6.7.3. Autorisation de signature : acquisition de terrain sur le lot 461-P, appartenant à Garage J.F. Giroux inc.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection de la rue Joseph-Blanchet / Neil-Armstrong, la municipalité a signé une offre d'achat au montant de 1\$ pour l'acquisition d'une partie de la rue, sur le lot 461-P appartenant à Garage J.F. Giroux inc, qui était à l'extérieur de son cadastre;

ATTENDU QUE la notaire mandatée est prête à procéder et qu'il ne reste qu'à mandater le maire et la directrice générale pour les autoriser à signer les documents afférents;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE le conseil autorise le maire Jacques Marcoux et la directrice générale, Liane Boisvert, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents et actes reliés à cette transaction.

Adopté.

6.8 HYGIÈNE DU MILIEU

2010 02 15

6.8.1 Addenda au contrat de cueillette de déchets et recyclage

ATTENDU QUE le contrat octroyé par voie d'appel d'offres aux Entreprises Raymond Cherrier

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

pour la collecte et le transport des déchets domestiques et du recyclage pour les années 2008 2009 et 2010 prévoit une collecte des ordures aux deux semaines (le contrat débutant le 1^{er} février 2008);

ATTENDU QUE le conseil considère que les restaurants et commerces d'alimentation représentent une problématique particulière quant aux odeurs, surtout en zone urbanisée ou de grande affluence;

ATTENDU QUE le conseil, dans le cadre de son appel d'offres pour la collecte des déchets et du recyclage, a prévu l'opportunité d'ajouter au contrat de base quelques options permettant à la municipalité de s'ajuster aux besoins exprimés par les usagers;

ATTENDU QUE l'entrepreneur propose à la municipalité de modifier le contrat par voie d'*addenda*, tel que prévu aux documents contractuels;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires ont été adoptés au budget 2010 pour les dépenses ci-haut décrites;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Head
et résolu

QUE le conseil municipal accorde aux Entreprises Raymond Cherrier, par voie d'*addenda* au contrat original, un contrat supplémentaire permettant :

- la collecte et le transport hebdomadaire des déchets des établissements de restauration et d'alimentation situés dans le secteur du village de Mansonville, les établissements commerciaux du secteur Owl's Head et le quatre terrains de camping, du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2010, le tout pour un montant forfaitaire de 5 618,16\$ taxes en sus;
- la collecte et le transport, deux fois par semaine (les lundis et vendredis) des déchets au chalet de ski Owl's Head, du 1^{er} février au 15 mars 2010, du 15 au 31 décembre 2010 et du 1^{er} au 31 janvier 2011, le tout pour un montant forfaitaire de 2 080,80 \$, taxes en sus, plus un montant proportionnel (environ 100\$) pour chaque levée supplémentaire requise après le 15 mars;
- des collectes supplémentaires au Condo Hôtel du Mont Owl's Head pendant la saison de ski, pour un montant forfaitaire de 80 \$, taxes en sus pour chaque collecte supplémentaire;
- la location d'un conteneur 8 verges pour le recyclage à l'Éco-centre du chemin West Hill, le tout pour un montant forfaitaire de 410 \$, taxes en sus;
- l'ouverture des sacs de recyclage avant leur transport vers le centre de tri qui accepte les matières en vrac seulement, le tout pour un montant forfaitaire de 8 656,13\$ pour l'année du contrat 2010-2011.

Adopté.

Postes de dépenses : 02-45110-446 et 02-45210-446

2010 02 16

6.8.2 Adhésion de la Ville de Stanstead et de la municipalité de Ogden à l'entente intermunicipale concernant la récupération et le conditionnement des matières recyclables

Considérant qu'une entente intermunicipale existe au sein de la MRC de Memphrémagog concernant la récupération et le conditionnement des matières recyclables traitées à la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise;

Considérant que la municipalité du Canton de Potton a adhéré à cette entente en 2005;

Considérant que l'entente intermunicipale prévoit les dispositions pour l'adhésion de toute autre municipalité du territoire de la MRC de Memphrémagog et qu'une de ces dispositions nécessite le consentement unanime des municipalités faisant partie de l'entente;

Considérant que la Ville de Stanstead et la municipalité de Ogden ont fait parvenir une résolution à la MRC de Memphrémagog indiquant leur intention de se joindre à cette entente intermunicipale;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Considérant que la MRC de Memphrémagog demande aux municipalités faisant partie de l'entente de consentir à l'adhésion de la Ville de Stanstead et de la municipalité de Ogden;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Head
et résolu

QUE la municipalité du Canton de Potton consente à l'adhésion de la Ville de Stanstead et de la municipalité de Ogden à l'entente intermunicipale concernant la récupération et le conditionnement des matières recyclables;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

Adopté.

6.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.10.1 Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et environnement Marie-Claude Lamy incluant le rapport de l'inspecteur forestier, Émilio Lembo. Copie dudit rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

2010 02 17

6.10.2 PIIA-6, lot 1045-11, nouvelle construction unifamiliale

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE les travaux de construction sont assujettis au PIIA-6, «secteurs en développement du mont Owl's Head»;

ATTENDU QUE le dossier a été étudié par le comité consultatif en urbanisme sous le numéro CCU190110-5.1 et qu'une demande de permis a été présentée, laquelle porte le numéro #2010-00001;

ATTENDU QUE le projet respecte majoritairement les critères et rencontre les objectifs du PIIA-6;

ATTENDU QUE les membres du comité sont soucieux de préserver l'intégrité et l'uniformité de l'éclairage extérieur du secteur;

ATTENDU QUE le CCU recommande que la demande soit acceptée, sous réserve que le type de lampadaire à être installé à l'entrée de la propriété soit modifié pour un lampadaire avec éclairage vers le bas;

ATTENDU QUE le CCU recommande que le conseil invite le propriétaire à restreindre au minimum le nombre d'unités d'éclairage dans les soffites des murs visibles de la rue, les autres façades n'ayant aucun éclairage prévu dans les soffites;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis pour le projet présenté au CCU sous réserve que le type de lampadaire à être installé à l'entrée de la propriété soit modifié pour un lampadaire avec éclairage vers le bas;

ET QUE le conseil invite le propriétaire à n'utiliser qu'un minimum d'éclairage dans les soffites.

Adopté.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

2010 02 18

6.10.3 Demande d'inclusion à la zone agricole

ATTENDU QUE Mme Maude Tougas et M. David Marchand-Duchesneau ont déposé une demande d'inclusion à la zone agricole à transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir les activités agricoles sur son territoire;

ATTENDU QUE les demandeurs sont déjà producteurs et commercialisent un produit de qualité ;

ATTENDU QUE le terrain visé est déjà utilisé pour des fins agricoles ;

ATTENDU QUE ce terrain est adjacent à l'est à la zone agricole A-6 ;

ATTENDU QUE la zone A-6 permet les usages requis pour l'apiculture, la vente des produits agricoles, la culture sans élevage et l'usage résidentiel ;

ATTENDU QUE le dossier a été étudié par le comité consultatif en urbanisme et que celui-ci a transmis une recommandation favorable au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ de Mme Tougas et M. Marchand-Duchesneau et invite la CPTAQ à prendre en considération les points soulevés au préambule de manière à rendre une décision favorable à la présente.

Adopté.

2010 02 19

6.10.4 Autorisation de dépense : recours à la firme SCU pour les services d'un urbaniste

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose plus des services d'un urbaniste à l'interne;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'autoriser la directrice générale et l'inspectrice en bâtiment et environnement à avoir recours, de façon ponctuelle, aux services de la firme d'urbanistes SCU pour la modification des règlements d'urbanisme de la municipalité ou pour toute autre question en la matière, conformément à la délégation de pouvoir qui leur est conférée, le tout pour un montant ne dépassant pas 5 000\$.

Adopté.

Poste de dépense : 02-61001-419

2010 02 20

6.10.5 Mandat au maire pour négocier l'acquisition de la Grange Ronde

ATTENDU QUE la grange ronde a été citée par la municipalité du Canton de Potton;

ATTENDU QU'elle est classée historique au schéma d'aménagement de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE son projet de mise en valeur est souhaité pourvu que des subventions soient obtenues;

ATTENDU QUE l'obtention de subventions est beaucoup plus facile si la propriété est de nature publique;

ATTENDU QUE le propriétaire serait disposé à la donner à la municipalité, y inclus le terrain, pourvu qu'un reçu suffisant aux fins d'impôt lui soit remis;

ATTENDU QU'un rapport d'évaluation produit par l'évaluateur Roy Mc Kergow a permis d'établir la valeur marchande de la propriété de la grange ronde appartenant à Jean-François Giroux;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Head
et résolu**

QU'un mandat soit donné au maire afin de négocier les conditions d'acquisition et de transfert de la propriété de la grange ronde appartenant à Jean-François Giroux, celles-ci devant par ailleurs être entérinées par résolution du conseil à une assemblée ultérieure.

Adopté.

6.11 LOISIRS ET CULTURE

7- AVIS DE MOTION

7.1 Règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-374 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

7.2 Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-375 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

7.3 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-376 concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

7.4 Règlement concernant les nuisances

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-377 concernant les nuisances sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

7.5 Règlement sur le colportage

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-378 concernant le colportage sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

7.6 Règlement sur la marche au ralenti des moteurs des véhicules

Avis de motion est donné par Jacques Hébert, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro RU-2010-379 concernant la marche au ralenti des moteurs des véhicules sera présenté pour étude et adoption.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

7.7 Règlement de concordance # 2001-291-P (exclusion Knowlton Landing)

Avis de motion est donné par Michel Daigneault, conseiller, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement portant le numéro 2001-291-P sera présenté pour étude et adoption.

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'agrandir la zone RU-1 aux dépens de la zone A-1 suite à une décision d'exclusion de la zone agricole permanente d'une bande de terrain de 100 m de longueur.

Annexe

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

8- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010 02 21

8.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2001-291-P (EXCLUSION KNOWLTON LANDING)

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a procédé à la modification de son schéma suite à une décision d'exclusion de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

ATTENDU QUE y a lieu de modifier la limite de zones aux fins d'assurer la conformité au règlement #7-09 de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 1 février 2010;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jacques Hébert
et résolu

QUE la municipalité du Canton de Potton adopte le premier projet de règlement 2001-291-P qui décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Annexe

Article 2. Le plan de zonage portant le no A1 feuillet 1 / 2 faisant partie intégrante du règlement de zonage #2001-291 et ses amendements, comme indiqué à l'article 4 du règlement est modifié comme suit :

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

La zone RU-1 est agrandie dans la portion nord-ouest, aux dépens de la zone A-1, comme il est montré sur le plan à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement, afin de prévoir une bande de terrain de 100 mètres de largeur à l'ouest et au sud du chemin Signal Hill, dans laquelle les normes de lotissement et usages de la zone RU-1 seront applicables.

Article 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 22 février 2010, pour être tenue à 16h, à la salle du conseil, sous la présidence du maire Jacques Marcoux.

Adopté.

9- CORRESPONDANCE

9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU COURS DU MOIS DERNIER

Annexe

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. Les citoyens sont invités à venir consulter cette correspondance au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Copie de ladite liste a été mise à la disponibilité des citoyens présents, avec l'ordre du jour de cette séance. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés seront détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressées au conseil, le maire met fin à la période de questions.

11- COMPTES À PAYER

2010 02 22

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.3 du *Règlement 2007-349 Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* la directrice générale doit faire rapport périodiquement des dépenses qui ont été autorisées par les fonctionnaires municipaux conformément au règlement de délégation en vigueur;

ATTENDU QUE ledit rapport doit comprendre au moins toutes les transactions effectuées précédemment à un délai de 25 jours avant son dépôt et qui n'avaient pas déjà été rapportées;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose son rapport à l'assemblée du conseil et qu'une copie de celui-ci a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Christian Rodrigue
et résolu

Annexe

QUE le conseil ratifie les dépenses autorisées par les fonctionnaires municipaux dont la liste apparaît au rapport de la directrice générale joint en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté.

11.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Annexe

La directrice générale dépose la liste des comptes de nature incompressible des prélèvements bancaires, incluant la liste de salaires, pour lesquels des chèques ont été déboursés depuis la dernière assemblée du conseil et jusqu'à ce jour. Copie de la liste est remise aux membres du conseil qui en prend acte.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

2010 02 23

11.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice générale dépose la liste des comptes à payer qui n'ont pas encore été soumis à l'approbation du conseil depuis sa dernière assemblée;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jacques Hébert
et résolu

Annexe

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes dont la liste est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté.

12- VARIA

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Christian Rodrigue et résolu que l'assemblée soit levée à 21h05.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Liane Boisvert,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Marcoux, maire de la municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.